

Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne [Dordogne]

Édito

Le réseau Natura 2000 a fêté ses 30 ans en 2022 et contribue par son approche contractuelle et volontaire à renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques, le tout dans un esprit de conciliation entre préservation de la Nature et activités humaines.

La loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et simplification) adoptée en 2022 a apporté un changement majeur dans le pilotage des sites Natura 2000. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2023, la compétence Natura 2000 est partagée entre l'État et les Régions.

La Région Nouvelle-Aquitaine pilote désormais la gestion des 235 sites Natura 2000 terrestres de son territoire. Elle est d'une part cofinanceur et d'autre part autorité de gestion des financements européens dédiés aux opérations Natura 2000 (animation, contrats, etc.).

La Région souhaite maintenir la continuité dans la gestion des sites Natura 2000. Ainsi, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine poursuit sa mission d'animation du site des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne qu'il assure depuis de nombreuses années.

Le site des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne, s'étend au milieu des lieux les plus emblématiques du Périgord. Si les multiples châteaux de la vallée sont bien connus, ses milieux naturels le sont moins. Ils constituent pourtant un patrimoine riche et original. Nous espérons que ce bulletin d'information vous aidera à mieux connaître la nature extraordinaire de ce site.

Bonne lecture !

Cyrille Gouat Animateur du site

- Nom du site : Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne
- Code du site : FR7200664
- Localisation : 23 communes le long de la Dordogne
- Surface : 3 768 hectares
- Habitats : 5 habitats d'intérêt européen
- Espèces : 2 espèces de chauves-souris d'intérêt européen

Des travaux sur les coteaux

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine a acquis en 2021 une parcelle de coteau sur la commune du Coux et Bigaroque – Mouzens. Ces 7 ha abritent des milieux typiques de pelouses sèches, fourrés et boisements secs. Pour restaurer les zones de pelouse et les reconnecter entre elles, le Conservatoire a fait d'importants travaux de débroussaillage depuis 2023. Ceux-ci ont été financés grâce à un contrat Natura 2000. L'objectif est maintenant de remettre en place du pâturage ovin et/ou caprin pour entretenir la parcelle et préserver sa faune et sa flore.



Découverte : Le cingle de Trémolat, joyau naturel et paysager à préserver

Entre le Buisson et Lalinde, le cours de la Dordogne se prend à former deux larges méandres, presque symétriques, qui marquent le paysage de cette vallée : les cingles de Trémolat et de Limeuil. Le terme de « cingle », typiquement local, vient du latin *cingulum* qui désigne une ceinture. C'est l'action d'érosion des flots du fleuve périgourdin qui les a petit à petit creusés dans les bas plateaux formés de roches calcaires.

On trouve sur le cingle de Trémolat des zones à la végétation rase et parfois dénudée, qui vit dans des conditions extrêmes : les pelouses sèches. Elles sont typiques des coteaux qui surplombent la Dordogne. La roche calcaire du sous-sol, conjuguée à la pente fait que l'eau de pluie s'infiltre très rapidement. Résultat, les sols de ces coteaux abrupts exposés au soleil séchent très rapidement, et les plantes doivent être adaptées à ces conditions difficiles.

Ainsi, il règne là une ambiance méditerranéenne, et si les pelouses peuvent paraître mornes et cramées en période estivale, elles révèlent une explosion de couleurs au printemps. Une grande diversité de plantes typiques de ces milieux fleurit à ce moment-là. Parmi les plus emblématiques, on peut citer les orchidées comme l'Ophrys araignée, mais aussi l'Euphorbe de Séguier ou l'Orlaya à grandes fleurs. La faune est quant à elle représentée par de nombreux insectes : de multiples papillons comme l'Azuré bleu céleste, la curieuse Empuse pennée, ou encore l'Ascalaphe soufré...

Les chemins qui sillonnent le haut du cingle de Trémolat permettent de découvrir un des paysages emblématiques du département. Si ces vues panoramiques semblent intactes, elles ont pourtant énormément changé au cours des dernières décennies. Historiquement, la rive nord cingle a longtemps été occupée en bonne partie par des vignes. Plus récemment, elle était régulièrement pâturée par les moutons et largement dénudée, montrant d'immenses zones de pelouse. Cependant, cela fait longtemps que les moutons ne viennent plus ici, et petit à petit, ce raide coteau s'est embroussaillé puis boisé, mettant en péril les espèces qui fréquentent les pelouses mais aussi ses paysages typiques. Une telle dynamique s'observe sur la majorité des coteaux du site.



Photos aériennes - 1950



Photos aériennes - 2024



Azuré bleu céleste



Ophrys araignée



Empuse pennée



Orlaya à grandes fleurs

Du pâturage pour les paysages

Le Conservatoire a récemment acquis une parcelle sur le cingle et souhaiterait, à partir de là, remettre en place des pratiques traditionnelles de pâturage, afin d'entretenir et préserver son paysage unique et ses milieux naturels. Natura 2000 peut amener des financements pour mener ce type d'actions. Aussi, si vous êtes propriétaires de parcelles de coteau sur le cingle ou au sein du site Natura 2000 et souhaitez œuvrer pour leur préservation, contactez l'animateur du site.

Des chauves-souris sur les coteaux

Les coteaux de la Dordogne sont le lieu de vie de plusieurs espèces de chauves-souris, appelées aussi chiroptères. Elles vont pouvoir trouver abri pour la journée ou pour l'hiver dans les différentes grottes du secteur, dans les fissures des falaises qui surplombent la rivière, et parfois dans les combles des habitations ou dans des granges, typiquement en période estivale.

De nombreuses espèces de chauves-souris fréquentent le site, dont trois espèces de Rhinolophes : le Petit, le Grand et le plus rare Rhinolophe euryale, mais également le Murin à oreilles échancrées ou la Pipistrelle de Kuhl.

Une pépinière à rhinolophes

Un important site de mise-bas de chauves-souris a été découvert il y a quelques années au sein du site Natura 2000. Là, les femelles se rassemblent pour donner naissance et élever leur unique petit de l'année. Ce site est d'une grande importance, notamment pour le Rhinolophe euryale, espèce particulièrement menacée, puisque des centaines d'individus s'y regroupent chaque année à la période des naissances.



Rhinolophe euryale
© N. Quéro

Aidez-nous à préserver les chauves-souris

Ces petits mammifères sont très vulnérables en période de reproduction (fin printemps/été) et d'hibernation. Le meilleur moyen de les protéger est d'éviter tout dérangement pendant ces périodes clé.



Murin à oreilles échancrées
© N. Quéro



Petit Rhinolophe
© C. Gouat

Une nuit de la chauve-souris à Domme

Le 7 juillet 2024, une nuit de la chauve-souris a été organisée à Domme. 55 participants sont descendus au crépuscule au pied du village pour une veillée de contes et pour en apprendre plus sur ces reines de la nuit. La soirée s'est clôt par des écoutes des chauves-souris au moyen de détecteurs à ultrasons.



L'évaluation des incidences, qu'est-ce que c'est ?

La Direction départementale des territoires (DDT) de Dordogne nous en dit plus...

L'évaluation des incidences est un outil de prévention qui permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines au regard de la démarche Natura 2000. Elle a pour objet de vérifier, souvent par le biais d'un formulaire spécifique, la compatibilité de programmes, projets ou encore interventions dans le milieu naturel, avec les objectifs de conservation des sites. Aussi, cette évaluation ciblée sur les habitats naturels et les espèces qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 permet d'évaluer les impacts potentiels et d'optimiser les projets vis-à-vis des enjeux liés à Natura 2000. Elle doit être proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet.

Mon projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Trois textes listent les projets soumis au régime des évaluations des incidences :

- 1 liste nationale : le décret national 2010-365 du 09 avril 2010,
- 1 première liste locale complémentaire établie par le préfet : l'arrêté préfectoral n°110729 du 30 mai 2011,
- 1 seconde liste locale complémentaire établie par le préfet qui vise les programmes, projets ou interventions qui ne relèvent d'aucun régime d'encadrement administratif : arrêté préfectoral n°120277 du 20 mars 2012.

Ces deux listes locales sont téléchargeables à l'adresse suivante : www.coteaux-calcaires-vallee-dordogne.fr/telechargements

L'article L414-4 du code de l'environnement prévoit également une clause dite "clause filet" permettant de soumettre un projet qui ne serait pas prévu par ces trois textes réglementaires si l'administration estime qu'il porte atteinte de manière significative à un site Natura 2000.

Un projet en site Natura 2000 ?

N'hésitez pas à prendre contact avec l'animateur du site qui saura vous conseiller et vous aider à remplir le formulaire. La DDT reste également à votre disposition à l'adresse ddt-seer-emn@dordogne.gouv.fr



Ophrys funèbre
© C. Gouat

Un animateur, pour quoi faire ?

Le rôle de l'animateur est de faire vivre le site, et d'y mettre en place les actions nécessaires à la préservation de la biodiversité en son sein.

Ses missions :

- Suivre les espèces et les milieux naturels du site, et améliorer les connaissances
- Aider à la mise en œuvre de contrats pour préserver ou restaurer les milieux naturels
- Accompagner les particuliers, les collectivités ou les entreprises dans leurs projets
- Faire connaître le site au grand public, et le sensibiliser
- Assurer la gestion administrative

**Envie d'en savoir plus ?
Vous pouvez contacter l'animateur du site**

**Le Conservatoire d'espaces naturels
de Nouvelle-Aquitaine**

**Antenne Dordogne
Cyrille Gouat**

c.gouat@cen-na.org
tél : 05 53 03 04 55

Avec le soutien financier de



La lettre d'information « Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne » est une publication du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine - janvier 2025

Siège : 6, ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence / tél. 05 55 03 29 07 / siege@cen-na.org - Crédits photos © CEN Nouvelle-Aquitaine sauf mention contraire

Directeur de la publication : P. Seliquer - Conception-maquette : CEN Nouvelle-Aquitaine